Procédure de déclaration et de traitement des incidents HSE

DOCUMENT INTERNE – EXEMPLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE QUALIRM

Référence	PR-006	**Version**	1.0
Catégorie	Procédures HSE	**Date d'application**	09/11/2026
Responsable	Responsable HSE	**Statut**	Brouillon – à valider

Description : Définit les étapes de déclaration, de sécurisation, d'analyse et de suivi des incidents et presque-accidents.

1. Objet

Garantir une réaction rapide et cohérente à tout accident, incident, situation dangereuse ou presque-accident.

2. Réaction immédiate

Protéger les personnes, arrêter l'activité si nécessaire, sécuriser la zone et alerter les secours selon la gravité. Ne pas déplacer les éléments utiles à l'analyse sauf nécessité de sécurité.

3. Déclaration

Informer le supérieur hiérarchique et le service HSE dès que possible. Enregistrer la date, l'heure, le lieu, les personnes concernées, les faits observés et les premières mesures prises.

4. Investigation

Recueillir les témoignages et preuves, reconstituer les faits, identifier les causes immédiates et profondes et examiner les facteurs humains, techniques et organisationnels.

5. Plan d'actions

Définir des actions selon la hiérarchie des mesures de prévention : élimination, substitution, protections techniques, mesures organisationnelles puis EPI.

6. Clôture et retour d'expérience

Vérifier la réalisation et l'efficacité des actions, communiquer les enseignements utiles et archiver le dossier.

Note : Modèle de démonstration. À adapter aux exigences applicables, aux pratiques réelles du site et à faire approuver avant toute utilisation opérationnelle.